

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 45

26^e année • mercredi 8 novembre 2023

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

SECOND ŒUVRE: VERS UNE HAUSSE DES SALAIRES



OLIVIER VOGELSAK

Réunis en assemblée, les salariés du second œuvre romand ont approuvé le résultat des négociations relatives au renouvellement de leur convention collective de travail. Dès l'an prochain, les rémunérations devraient augmenter de 125 francs par mois après dix ans sans réelle majoration. **PAGE 3**

POINT DE MIRE

La coupe est pleine

Jérôme Béguin

En l'espace d'un mois, TX Group a annoncé la suppression de plus de cent postes de travail dans les titres de Tamedia et de 20 Minutes: 56 emplois passent à la trappe en Suisse romande, près de 30 de l'autre côté de la Sarine et environ 20 collaborateurs externes perdent leur contrat.

Le personnel, soutenu par Impressum et Syndicom, peine malheureusement à se mobiliser et à organiser une riposte à la hauteur. Il faudrait exiger l'organisation d'une véritable procédure de consultation et envisager des mesures de lutte. Ce n'est qu'en tapant dans le tiroir-caisse que l'on pourra faire reculer TX Group. Depuis longtemps l'éditeur zurichois a fait de ses journaux des pompes à fric visant à financer des acquisitions dans d'autres segments et

à dégager de juteux bénéfices. Pour maintenir des rendements élevés, la société a réalisé des coupes successives dans les effectifs. «En 2009, Edipresse comptait 1500 employés, c'était le fleuron de la presse romande, aujourd'hui nous sommes à peine 400», a constaté le président de la Société des collaborateurs de 24 heures, Erwan Le Bec, lors du rassemblement du 31 octobre devant la Tour Edipresse (voir en page 9). En compressant son personnel, en vampirisant les journaux, le groupe zurichois a pu, depuis son entrée en Bourse en 2000, distribuer plus d'un milliard de francs aux actionnaires, principalement les membres de la famille Supino-Coninx. En 2022, TX Group a encore réalisé un bénéfice de 123 millions et versé 47,7 millions de dividendes. Licencier dans de telles circonstances ne devrait pas être autorisé. D'autant plus lorsqu'il s'agit d'une entreprise de presse.

Car ces réductions d'effectifs ne touchent pas seulement des journalistes condamnés à se reconvertir, elles contribuent directement à un appauvrissement de la diversité médiatique. Ce qui n'est pas sans conséquence, sachant que près de la moitié des contenus médiatiques consultés en Suisse romande sont produits par TX Group. Rappelons que nous avons toujours besoin des journalistes pour aller chercher des infos et les vérifier. Et même plus que jamais, alors que les conflits s'étendent dans le monde, que des fake news sont diffusées massivement sur les réseaux sociaux et qu'une partie de nos concitoyens s'enferment dans des bulles infor-

mationnelles. Même s'ils ne sont pas exempts de critiques, les médias restent indispensables pour certifier l'information, mais aussi confronter les avis et alimenter le débat, former l'opinion, cultiver nos identités cantonales et, finalement, faire vivre la démocratie. En ce sens, ils jouent un véritable rôle de service public.

Si Raphaël Mahaim, candidat écologiste au Conseil des Etats, et Hadrien Buclin, député d'Ensemble à gauche, sont intervenus au rassemblement du 31 octobre, les politiques, globalement, peinent à saisir ces enjeux. Comme à chaque annonce de charrettes de licenciés, au lieu de taper du poing sur la table, nos autorités se sont contentées d'exprimer, par communiqué, leur «préoccupation». Mot pour mot, ces mêmes communiqués pourront être repris dans un mois ou un an, à l'occasion de la prochaine saignée. Pas de quoi effrayer les liquidateurs zurichois.

Nous avons besoin d'une nouvelle loi fédérale sur les médias qui protège le travail des journalistes et donne des moyens aux médias. Aujourd'hui, l'aide à la presse se résume à un rabais postal pour la distribution des journaux aux abonnés. Et n'ayons pas peur de dire qu'il n'est pas acceptable qu'une entreprise cotée en Bourse, qui a pour seul objectif le profit, pèse d'un tel poids dans le paysage médiatique. Le Temps a pu être soustrait à cette logique, il faut que d'autres titres suivent. Avant qu'il ne soit trop tard. ■

PROFIL



Frédéric Mermoud, acteur de sa vie.

PAGE 2

CONSTRUCTION

Les patrons rompent les négociations.

PAGE 6

VENTE

Coop augmente les salaires.

PAGE 7

GENÈVE

Swisscanonica dans le viseur des syndicats.

PAGE 9

ACTEUR DE SA VIE

Avec son dernier long métrage, *La voie royale*, le réalisateur valaisan Frédéric Mermoud signe son film le plus politique. Plan rapproché

Sonya Mermoud

C'est l'histoire de deux mondes, du centre et de la périphérie. De milieux sociaux et de codes différents, sur fond de méritocratie et d'élitisme. C'est une histoire d'espoir, d'échecs, de préjugés, de défi et de concurrence féroce. Sophie, fille d'éleveurs et brillante étudiante, aspire à intégrer une prestigieuse école polytechnique. Elle doit d'abord passer par la très sélective et impitoyable classe des préparatoires. Pour son troisième long métrage, *La voie royale*, Frédéric Mermoud signe une œuvre plus politique que ses réalisations précédentes. «Une évolution sur mon parcours. Ce récit d'apprentissage reflète un questionnement. Son caractère, de style balzacien, interroge sur le désir d'émancipation et d'ascension sociale confronté à une organisation pyramidale», précise le Parisien d'adoption de passage à Lausanne pour présenter *La voie royale* à des gymnasiens. Ce dernier film ne déroge pas à une constante: le cinéaste valaisan de 54 ans aime mettre en scène des personnes se trouvant à des carrefours charnières de leur existence. «Je m'intéresse à ces moments clés où l'on fait ses premières expériences, où l'on décide de ce qu'on va devenir», précise-t-il, privilégiant dans son art, au-delà du genre choisi, une approche intimiste.

GÉNIALE SINGULARITÉ

«Tourner des films, c'est raconter un petit morceau du monde à travers un personnage pour ce qu'il présente de singulier, de non généralisable et donc de génial. Un être auquel alors on s'attache, inépuisable et irréductible», ajoute-t-il, cédant volontiers à un élan de chercheur, non sans souligner l'aspect jouissif de la démarche. Le travail n'en nécessite pas moins une grande rigueur, le cinéaste défendant le réalisme des univers choisis, le premier degré. Les acteurs, eux, bénéficient d'une marge de manœuvre dans leur interprétation. «J'ai besoin d'être surpris et je crée les conditions pour que cela se produise à travers une préparation soutenue en amont. Dans *La voie royale*, l'immersion s'avère quasi documentaire. Le comédien connaît son personnage de l'intérieur, mieux que moi. Il va

plus loin que je ne l'imagine... un petit côté épiphanique... mais je maîtrise son trajet. Les costumes jouent aussi un rôle majeur dans l'appropriation des profils, comme une deuxième peau», indique Frédéric Mermoud, confiant avoir été bluffé par le jeu de la protagoniste de son film, Suzanne Jouannet, alors que, parmi ses comédiens fétiches, il cite le regretté Jean-Pierre Bacri avec qui il aurait rêvé tourner.

RATTRAPÉ PAR SON RÊVE

Auteur de plusieurs séries, Frédéric Mermoud ne hiérarchise pas les supports. «C'est seulement un langage différent, beaucoup plus rapide, qui innove la collectivité. La formule possède l'avantage d'attirer nettement plus les jeunes. La majeure partie des personnes qui se rendent au cinéma ont 55 ans et plus.» De son côté, Frédéric Mermoud fréquente les salles obscures depuis son plus jeune âge. «Mon père exploitait les cinémas séduisants. Mes parents étaient aussi captivés par le grand écran. Nous y allions en moyenne une à deux fois par semaine voir toutes sortes de films.» Ce plaisir, il va aussi le cultiver au ciné-club du collègue alors qu'il joue également dans une troupe de théâtre. «La comédie et la mise en scène m'attiraient. Mais à l'époque, je ne m'autorisais pas à me projeter dans de telles professions», confie le titulaire d'une licence en Lettres et d'un master en philosophie du langage à l'Université de Genève, qui imagine, dans un premier temps, poursuivre dans la recherche. Avant d'être rattrapé par son rêve. «J'ai commencé par travailler comme assistant à l'Uni, mais cette activité ne me nourrissait pas. J'avais le sentiment de tourner en rond.» A 24 ans, l'universitaire entreprend une formation de réalisateur à l'École cantonale des Beaux-Arts. Ses deux premiers courts-métrages, primés, sont largement diffusés. La carrière de Frédéric Mermoud est lancée. «Le cinéma m'est toujours apparu, avec du recul, comme une vocation, mais je m'interrogeais sur ma légitimité en la matière», confie le passionné qui, suivant sa compagne d'origine française devenue son épouse et la mère de leurs trois fils, s'installe ensuite à Paris. Et enchaîne avec bonheur films et séries.



«Tourner des films, c'est raconter un petit morceau du monde à travers un personnage pour ce qu'il présente de singulier, de non généralisable et donc de génial» déclare Frédéric Mermoud.

L'EXTASE DES HAUTEURS

D'une nature plutôt optimiste, accordant facilement sa confiance, Frédéric Mermoud veut croire qu'on peut être acteur de son existence. Ou tout au moins donner un sens à ce que l'on fait. L'amical quinquagénaire, le verbe aisé, se définit encore comme une personne rigoureuse, patiente dans le travail mais pas dans la vie, et pugnace. Mais aussi rêveuse et parfois repliée dans son monde. Pas de quoi l'éloigner de ses proches. Frédéric Mermoud cultive une vision forte de la famille – «J'aime l'idée d'une aventure commune avec les miens». Le bonheur, le Valaisan l'as-

socie à «un horizon qui se révèle à des moments inattendus où prédomine le sentiment d'avoir achevé quelque chose avec amour et justesse». Heureux, affirmant ne pas craindre grand-chose, il nuance néanmoins son dernier propos. «Je redoute les menaces qui avanceraient masquées, pareilles à une maladie insidieuse qui couvrirait et se développerait sans que l'on en prenne conscience», image-t-il. Pour se ressourcer, cet amoureux de la Grèce, de la richesse de son histoire et de la beauté de ses paysages, en a fait une destination de vacances privilégiée. Mais pour l'heure, il réfléchit déjà à son prochain

film. Celui-ci racontera un épisode de la vie de la femme de lettres britannique Mary Shelley, surtout connue pour son roman *Frankenstein*. Cette fille de féministe, qui a séjourné au début du XIX^e siècle à Genève, fut l'amante, puis l'épouse du poète Shelley. Au rang de ses projets également, une série pour la RTS, un thriller qui se déroulera dans la station de Crans-Montana. De quoi encore réjouir et inspirer le Valaisan nostalgique des paysages alpins, «d'une certaine extase sur les hauteurs». Un hors-champ que suggéreront peut-être les prochaines scènes du talentueux réalisateur... ■



DE BIAIS

Christophe Gallaz

L'IVRESSE DU CRIME ET SES RESSORTS

Observer nos sociétés humaines actuelles est un exercice douloureux, qui suscite l'angoisse. Notre espèce semble glisser du meilleur jusqu'au pire. De ce meilleur qui consiste au moins à proclamer les vertus nécessaires à l'épanouissement normal de la Cité comme de la planète naturelle, jusqu'à ce pire qui est la jouissance d'inverser ces mêmes vertus pour leur substituer les actes du crime et de la destruction.

Je reprends ici la problématique exemplaire du loup en Valais déjà multiples fois évoquée dans ces colonnes, qu'on me pardonne, mais

dont les ressorts s'éclairent plus précisément depuis quelques jours. Ce Valais devenu le creuset souvent mythifié d'une psyché collective placée sous le signe des clans qu'aurait inspirés au cours des siècles l'architecture montagnarde contrastée des vallons et des versants. Un lieu logiquement propice, dans la foulée, à toutes les autocaricatures personnelles rentables, comme celle de l'empereur immobilier Constantin I^{er}.

Or ce qu'on découvre, en ce décor fertile en jeux de projections imaginaires, c'est la prégnance d'une tactique exprimant en petit la mécanique du monde présent. La tactique de l'ignorance ou de l'imbécillité feintes ou non, pourvu qu'elles entraînent un effet conduisant à la défaite de l'Autre et dans quelques cas à son extermination.

L'extermination, en l'occurrence, d'un animal que les arriérés de la connaissance scientifique persistent à qualifier de «nuisible» à concevoir et traiter comme tel, même si chaque honnête homme ou femme d'aujourd'hui sait que tout élément du Vivant concourt

nécessairement aux bénéfices de la biodiversité. C'est à ce point des choses que le conseiller d'État Frédéric Favre, chef du Département valaisan de la sécurité, des institutions et du sport, entre en scène.

D'abord il applaudit bruyamment, l'autre jour, la décision prise par le gouvernement fédéral d'autoriser l'abattage légalement maximal de ces carnassiers avant même qu'ils aient tué tout bétail séjournant sur les cimes altièrres. Mais il l'applaudit sans avoir intégré quelques principes et quelques faits pourtant cruciaux que j'énumère ici.

Le premier: aucune espèce n'est régulable, vocable effrayant d'arrogance humaine, sur le mode arithmétique à moins d'une approche biologique sérieuse à long terme. Le deuxième: tout groupe animal se dimensionne lui-même en fonction des ressources disponibles. Le troisième: lesdites ressources disponibles pour les loups seraient moindres en Valais si les proies domestiques qui les composent en partie faisaient l'objet d'une protection telle qu'elle

fut mise en place à Glaris ou dans les Grisons, deux cantons désormais largement exemptés de prédateurs excessifs. Et le quatrième: tuer tel ou tel membre d'une meute lupine au hasard, sans avoir analysé l'éventail des rôles joués au sein de sa hiérarchie, aboutit à reconstituer d'autant plus tôt les effectifs de l'espèce. Or ce n'est pas tout, puisque Frédéric Favre peaufine le schéma d'un aspect supplémentaire: il choisit d'associer à la battue joyeuse, qui mobilise exclusivement les services de l'Etat dans la plupart des autres cantons, des dizaines ou des centaines de chasseurs privés.

Bien sûr, le magistrat ne saurait ignorer que ces traqueurs du Vivant sauvage incarnent une arrière-garde identitaire totalement dépassée par ce qu'il faut comprendre de notre époque en processus de catastrophe environnementale. Et totalement dépassée, aussi, par la révision de notre rapport avec l'animalité qu'imposent d'innombrables recherches scientifiques actuelles, notamment du côté des anthropologues.

Mais il sait aussi que dans la perception des citoyens angoissés par le temps présent, les traditions néolithiques elles-mêmes sont une clé de l'avenir. De quoi réjouir les urnes au bon moment tout en faisant écrire à Maurice Chappaz, figure littéraire valaisanne emblématique, qu'«il y a plus de mort [en mon pays] que dans le loup». La politique est intéressante, n'est-ce pas.

Ainsi se fortifie partout l'ivresse du crime, dirait-on, des pâturages montagnards aux Etats clés d'Amérique tenus par les électeurs de Trump ou des répartitions sociales de l'argent aux acteurs de la déforestation planétaire, en d'innombrables régions du monde, selon les mêmes principes, à force de petits aveuglements collectifs excités par quelques-uns et de reconforts psychologiques instrumentalisés par d'autres, et progressivement de solidarisation généralisée dans l'erreur éprouvée comme une extase: enfin tous ensemble au creux si tiède des foules. S'en évader! ■

LUTTE PAYANTE: DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES À VENIR DANS LE SECOND ŒUVRE

Plus d'une centaine de travailleurs du second œuvre romand ont approuvé les résultats des négociations relatives au renouvellement de leur convention collective de travail, prévoyant notamment une hausse des salaires. Les patrons se prononceront, eux, à la mi-novembre



La délégation syndicale a informé les travailleurs des résultats des pourparlers. S'ils sont validés par les patrons, plus de 24 000 travailleurs assujettis à la CCT-SOR profiteront des augmentations.

Textes Sonya Mermoud

La lutte aura fini par payer. Après dix ans sans réelle augmentation de salaire, les travailleuses et les travailleurs du second œuvre romand (SOR) devraient enfin voir leur activité revalorisée. Réunis en assemblée le 28 octobre à Lausanne, plus d'une centaine d'entre eux ont pris connaissance des résultats des négociations en vue du renouvellement de la Convention collective de travail du second œuvre romand (CCT-SOR). Mais auparavant, Yannick Egger, membre de la direction du secteur artisanat à Unia, a rappelé les principales actions menées tout au long des années précédentes afin d'obtenir de meilleures rémunérations. Une rétrospective marquée par des mobilisations, des pauses prolongées, une participation en force des salariés du domaine le 1^{er} Mai dans la capitale vaudoise... témoignant de l'âpreté de la bataille menée. Aussi, les représentants du Comité d'action du second œuvre romand, fer de lance des salariés, avaient, à l'heure de partager les bonnes nouvelles, le sourire aux lèvres.

125 FRANCS DE PLUS PAR MOIS

«Une lutte, c'est un marathon, une traversée du désert. Malgré la position patronale très dure, nous n'avons jamais abandonné. Et nous conti-

nuerons encore – quatre années passent très vite. Ce qui a été obtenu est la conséquence du travail d'une équipe, de votre engagement», a déclaré en préambule Aldo Ferrari. Le coresponsable du secteur artisanat à Unia a ensuite détaillé le contenu de l'accord. Le point central concerne les salaires. Et prévoit, en 2024, une augmentation effective des rémunérations de 125 francs par mois pour l'ensemble du personnel. Même montant les années suivantes en cas d'inflation jusqu'à 1,5%. Si ce taux est supérieur, des discussions seront entamées. Les salaires minimums bénéficieront également d'une revalorisation. «Dans ce cas-là encore nous pouvons être fiers du résultat. Un apprenti titulaire d'un CFC gagnera d'ici à deux ans au moins 5500 francs. Un ouvrier avec une attestation fédérale de formation professionnelle ou sans qualification touchera pour sa part, dans trois ans, plus de 5000 francs par mois!», a illustré le responsable syndical avant d'aborder les «contreparties plus désagréables».

FLEXIBILISATION ACCRUE

Celles-ci concernent notamment le solde annuel cumulé d'heures supplémentaires qui passent de 80 à 120 heures. «Les patrons ont gagné en flexibilité.» La compensation des heures supplémentaires à la fin de l'année reste, elle, identique:

soit elles seront réglées via des congés équivalents, soit payées 25% de plus. Les travailleurs pourront, pour la moitié effective du solde, imposer leur préférence. Parmi les autres adaptations prévues dans la nouvelle CCT-SOR, signalons encore l'augmentation de l'indemnité pour l'usage d'un véhicule privé, qui passera de 60 centimes à 70 centimes. En revanche, les revendications relatives à la hausse des forfaits repas, à la suppression des 30 minutes de trajet non payées et à la rémunération de pauses matinales de 15 minutes n'ont pas abouti. Ces requêtes figureraient aussi au rang des demandes principales des salariés consultés via une enquête à laquelle plus de 2000 d'entre eux avaient répondu. «Ce seront nos prochains combats», a indiqué Guillaume Racloz-Daiz, président du Comité d'action du second œuvre romand. L'assemblée a ensuite été appelée à voter sur l'ensemble du paquet qu'elle a adopté à l'unanimité moins une voix. Bruna Campanello, membre du comité directeur d'Unia et responsable du secteur arts et métiers, a estimé qu'il s'agissait d'un «très bon résultat». Et a félicité la délégation syndicale et l'ensemble des travailleurs tout en lançant un appel à poursuivre la lutte. Les patrons vont maintenant à leur tour se prononcer sur l'accord trouvé. La réponse finale devrait tomber à la mi-novembre. ■

CRISPATION DU PATRONAT

GUILLAUME RACLOZ-DAIZ, PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ACTION DU SECOND ŒUVRE ROMAND, CHARPENTIER

«Le climat de négociation s'est révélé très tendu. Il est de plus en plus difficile de trouver des compromis. On assiste à une crispation du patronat, en partie idéologique, une perte de sens du partenariat social», note Guillaume Racloz-Daiz, soulignant que rien que pour la compensation de l'inflation, la position restait figée. «On a obtenu un minimum. Mais je suis content. On a enfin une avancée. Le personnel ne peut pas, lui, répercuter la hausse du coût de la vie sur les prix. Son pouvoir d'achat baisse», ajoute le charpentier de 42 ans, qui ne craint pas que la revalorisation consentie entraîne des licenciements. «Il y a beaucoup de travail dans la branche. Mais chaque année, les employeurs se plaignent, disent qu'ils ne peuvent pas rehausser les salaires.» Pour Guillaume Racloz-Daiz, il s'agit aussi de poursuivre la lutte afin d'améliorer la sécurité et l'hygiène sur les chantiers, notamment la question «catastrophique» des toilettes. «Il manque hélas une vision à long terme. Des changements doivent être réalisés pour susciter des vocations. Sinon, le travail effectué sans conviction perdra en qualité. Ça commence déjà... Les employés mal payés ne vont pas donner le meilleur d'eux-mêmes. Il faut se syndiquer dès l'apprentissage pour améliorer les conditions de travail.» ■

«LA PERSÉVÉRANCE A PAYÉ»

RÉACTIONS DE TRAVAILLEURS

Loïc Veltin, ébéniste, a exprimé sa satisfaction concernant la majoration des salaires: «La délégation a fait un bon job: 125 francs de plus, c'est très appréciable alors que tout augmente. Nous devrions pouvoir ainsi rester à niveau et faire face en cas de pépin. La persévérance a payé après toutes ces années sans hausse des rémunérations.» Travaillant dans une PME comptant 34 employés, l'homme de 42 ans note encore que les patrons de son entreprise sont «très ouverts et savent qu'il est syndiqué». «Ce n'est pas un tabou. Et la revalorisation des salaires ne sera pas problématique. Les carnets de commandes sont bien fournis.» «Je suis content et soulagé. Le salaire était ma revendication principale», commente de son côté Sanches de Pina, menuisier. L'homme de 50 ans regrette toutefois que la demande de paiement du temps de trajet pour rejoindre le chantier n'ait pas abouti. «C'est dommage. Nous effectuons une demi-heure de travail

gratuit!» Le refus de majorer les paniers repas, payés actuellement 18 francs, le déçoit également. Des plâtriers fribourgeois notent de leur côté que les résultats obtenus ne changent rien à leur situation. «Notre employeur a déjà consenti à des efforts financiers. Nous sommes venus par solidarité avec nos collègues.» Dominique Magliano, plâtrier-peintre, considère l'augmentation plus que méritée. Ce militant actif et chef d'équipe estime important de motiver le personnel, «c'est la locomotive qui tire le train. Je suis content que les travailleurs ne soient pas abandonnés dans le contexte du renchérissement du coût de la vie.» Antonio, carreleur, a pour sa part refusé le résultat des négociations: «Je suis heureux pour les salaires, mais non pour le reste des revendications qui n'ont pas abouti. C'est insuffisant. Nous devons faire davantage pression.» ■

RETOUR EN IMAGES SUR QUELQUES ACTIONS MENÉES AU COURS DE CETTE DERNIÈRE DÉCENNIE EN FAVEUR DE MEILLEURS SALAIRES



2014
Trois ans déjà sans augmentation.



2018
Des salaires qui brûlent toujours à petit feu.



2019
Outils déposés en guise de protestation.



2022
Manifestation devant l'assemblée générale des patrons.



2023
Râpe d'or remise à la FREPP symbolisant sa pingrerie.



2023
Dénonciation à Genève.

Augmenter les salaires ?



Découvrez comment faire dans le 3^e épisode d'Industrie News.

Avec Vania Alleva, présidente d'Unia

unia.ch/industrienews-fr



UNIA

Unia Région Vaud

Le Syndicat.

Assemblée générale du secteur industrie - Arc lémanique

INVITATION

Le secteur industrie – Arc lémanique d'Unia Vaud invite ses membres à son assemblée générale qui se tiendra:

Vendredi 17 novembre dès 18h30

A la Maison du peuple

Place Chauderon 5, 1003 Lausanne

Nous y ferons le point sur l'année écoulée et discuterons du bilan de notre secteur industrie.

Nous y accueillerons également une invitée de marque, spécialiste des assurances sociales:

Gabriela Medici, secrétaire centrale de l'USS, nous parlera des enjeux des votations à venir sur la révision de la LPP et la 13^e rente AVS.

La discussion sera suivie d'un repas.

Pour des questions d'organisation, merci de confirmer votre présence d'ici le mardi 14 novembre, de préférence via le code QR ci-dessous, sinon par SMS/Whatsapp au 076 530 31 02 ou par courriel à abdeslam.landry@unia.ch

Abdeslam Landry, secrétaire syndical,
Noé Pelet, responsable secteur industrie.



Usage du smartphone et sécurité informatique



Partie 1 - 11 novembre
Usage du smartphone

- Se connecter à un réseau (4g, 5g, wifi, bluetooth).
- Messageries instantanées (whatsapp, sms, etc.).
- Gérer et utiliser la mémoire et la capacité de stockage de l'appareil.
- Installer et désinstaller une application.
- Questions diverses.

Partie 2 - 25 novembre
Veiller à la sécurité dans l'usage

- Mises à jour et antivirus, savoir détecter les risques.
- Utilisation des applications de e-banking.
- Utilisation de TWINT.

**WWW.
EVENEMENT
.CH**



Cours pour le GI retraité-e-s Unia

Les samedis 11 et 25 novembre (en deux parties) de 9h à 11h au secrétariat d'Unia Vaud, place de la Riponne 4, à Lausanne.

Nombre de participant-e-s limité entre 6 et 8 personnes.

Informations à Unia Vaud, tel. 0848 606 606, vaud@unia.ch
Maurizio Colella, 079 509 37 36 maurizio.colella@unia.ch

Inscription par courrier au secrétariat d'Unia Vaud,
Place de la Riponne 4, 1005 Lausanne
ou par e-mail vaud@unia.ch

En collaboration avec l'Université Populaire de Lausanne.



L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Yves Defferrard

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATRICE Barbara Buffa

JOURNALISTES

Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco,
Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro,
Christophe Gallaz, Ambroise Héritier,
David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

PHOTOGRAPHES

Thierry Porchet,
Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS 39 éditions par an

Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
publicite@pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION

Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 49870 exemplaires

LIRE
COMPRENDRE
S'ENGAGER

POUR
UN MÉDIA
INDÉPENDANT

AVEC
LE COURRIER

L'ABONNEMENT
C'EST MAINTENANT

LE COURRIER



lecourrier.ch/maintenant

LE MONDE DU TRAVAIL DOIT S'ADAPTER AUX BOULEVERSEMENTS CLIMATIQUES

Lors de la Grève pour l'avenir, les syndicats ont organisé à Lausanne une conférence-débat sur la santé au travail en regard de la crise climatique

Textes Aline Andrey
Photos Olivier Vogelsang

Le 27 octobre dernier, une conférence intitulée «Crise climatique et santé au travail» a été organisée par l'Union syndicale vaudoise et la Grève pour l'avenir au centre socio-culturel Pôle Sud à Lausanne. En préambule, David Vernez, chef du département santé, travail et environnement d'Unisanté, a dressé, devant une trentaine de personnes, un état des lieux des effets du stress thermique, rappelant que le corps produit de la chaleur qu'il doit éliminer pour maintenir une température de 38 degrés maximum. Des études européennes relatent que 6% des travailleurs interrogés (entre 1000 et 1500 personnes par pays) disent être exposés à de fortes chaleurs tout le temps; et 23% un quart de leur temps. «Nous n'avons pas de statistiques du nombre de décès en Suisse dus à la chaleur dans le cadre du travail, car les problèmes cardiovasculaires s'expriment en dehors du travail. On sait cependant que, lors de la construction des stades de foot au Qatar, plusieurs centaines de jeunes travailleurs en bonne santé sont morts...», indique le spécialiste.

La température extérieure n'est pas la seule donnée, l'effort physique et la température radiante – extrême par exemple lors de pose de bitume – doivent être pris en compte, tout comme le degré d'humidité et le vent. «En cas de déséquilibre thermique, des crampes, des évanouissements, des coups de chaleur sont possibles. Dans le monde du travail, l'activité physique amplifie le stress thermique. Les situations extrêmes également: dans le tunnel du Gothard par exemple, il fait 40 degrés à l'intérieur en ce moment», souligne David Vernez.

ADAPTATIONS NÉCESSAIRES

Sortir de la zone de chaleur, faire des pauses, boire de l'eau sont autant de gestes de prévention, mais face aux pics de chaleur récurrents, comment s'adapter? «En Asie du Sud-Est, la hausse des températures fait que, théoriquement, pendant plus de 50% du temps, les travailleurs devraient se reposer à l'ombre... En Europe, c'est moins la chaleur moyenne que les événements extrêmes qui sont à prendre en compte», explique David Vernez. Si le stress thermique génère des problèmes cardiovasculaires, d'autres maladies sont liées aux changements climatiques: difficultés respiratoires (ozone, pollens, particules), maladies infectieuses ou véhiculées par les moustiques et les tiques. Les accidents sont également plus nombreux. «Tous ces effets indirects touchent la population en général, mais les travailleurs



David Vernez, chef du département santé, travail et environnement d'Unisanté, a dressé, devant une trentaine de personnes, un état des lieux des effets du stress thermique, rappelant que le corps produit de la chaleur qu'il doit éliminer pour maintenir une température de 38 degrés maximum.

sont à l'avant-garde», ajoute le spécialiste. Selon lui, les changements climatiques génèrent encore d'autres transformations: l'adaptation nécessaire des horaires de travail, la sursollicitation des professionnels de la santé et la mutation de certaines activités. Le spécialiste conclut: «En France, on estime que 440 000 emplois, liés aux énergies fossiles, vont être transférés vers les énergies vertes. Mais le recyclage des matériaux, liés aux énergies renouvelables, engendre de nouvelles toxicités et donc de nouveaux risques.»

SUR LES CHANTIERS

Lors de la table ronde qui a suivi, Vanessa Deroche, infirmière à domicile et militante au SSP, et Didier Liardon, facteur membre de Syndicom, ont expliqué la pénibilité accrue lors des périodes de canicule dues notamment aux déplacements nombreux en ville et à l'impossibilité d'adapter leurs horaires de travail.

Une situation quelque peu différente dans le monde de la construction où certains chantiers ont commencé plus tôt lors des canicules. Pietro Carobbio, secrétaire syndical d'Unia Vaud, souligne qu'au-delà de la prévention – eau, crème solaire, pauses –, la question centrale réside dans le fait de pouvoir arrêter le travail. «La santé vaut plus que leurs profits, résume-t-il. Pendant la vague caniculaire en août, certains chantiers ont commencé plus tôt et/ou n'ont pas travaillé l'après-midi.» Reste que, selon un sondage mené par Unia,

59% n'ont pris aucune mesure concernant les horaires; 73% n'ont pas arrêté le travail l'après-midi; et des malaises auraient touché plus de 10% des travailleurs. Pour le secrétaire syndical, le temps où l'on travaillait moins l'hiver est révolu, même si les collectivités publiques ouvrent encore que rarement des chantiers l'hiver et que l'OFROU (Office fédéral des routes) mène ses chantiers d'avril à novembre. «L'organisation du travail doit s'adapter», estime Pietro Carobbio, en rappelant que la loi sur les intempéries exclut les temporaires. «Quand l'arrêt de travail est nécessaire, les gens doivent être indemnisés. Il est essentiel de clarifier qui paie quoi et comment, mais aussi qui prend la décision d'arrêter un chantier.»

En aparté, le stress et la productivité ont été abordés par deux employés de la construction, militants d'Unia. «Le béton n'a même pas le temps de sécher que les gens emménagent déjà», caricature un machiniste. «En trente ans, on est passé du simple au double», renchérit un grutier, en évoquant la charge de travail. «On va trop vite. Les plannings ne tiennent pas la route.»

Si le débat n'a malheureusement pas eu le temps de s'étendre aux pratiques professionnelles néfastes au climat, la question de la conscience des travailleuses et des travailleurs face à cette problématique a été posée. Vanessa Deroche estime que le temps manque et que la fatigue extrême du personnel des soins à domicile et des EMS empêche la mobilisation qu'elle



La Grève pour l'avenir a pour objectif de faire converger les luttes des mouvements climatiques, sociaux, syndicaux et féministes.

soit écologique ou syndicale. Pietro Carobbio se montre moins pessimiste: «Arrêter un chantier il y a quelques années était mission impossible, tout comme mettre de la crème solaire. Au-

jourd'hui, les travailleurs sont sensibilisés. Grâce aux mobilisations pour le climat, ils savent qu'on ne va pas dans le bon sens.» ■

POING LEVÉ

BOMBES À RETARDEMENT

Par Aline Andrey

Alors que les ravages du changement climatique se font plus que jamais sentir, TotalEnergies avance dans son projet Eacop (East African Crude Oil Pipeline) qui prévoit la construction du plus long oléoduc chauffé (à 50 degrés pour éviter la solidification du pétrole) de l'Ouganda à la Tanzanie. Soit 1443 kilomètres de conduites. Les mobilisations et les plaintes déposées devant les tribunaux par de nombreuses organisations environnementales et de défense des droits humains n'ont pas (encore du moins) réussi à stopper le mastodonte. Les premiers forages ont commencé en janvier en Ouganda. Depuis juillet, des routes et des puits pétroliers se construisent dans le parc naturel des Murchison Falls, faisant fuir nombre d'éléphants. Ceux-ci mettent en danger les cultures des communautés avoisinantes, en proie déjà aux inondations provoquées par les travaux de terrassement pour la construction de l'usine, et aux accaparements préalables de certaines terres.

Ce projet d'envergure n'est, pourtant, que la pointe de l'iceberg de l'extractivisme mortifère de TotalEnergies. La multinationale est impliquée dans plus d'une trentaine de projets d'extraction d'énergies fossiles écocidaire dans 14 pays. Le rapport publié le 25 octobre par Greenpeace France intitulé «Les bombes climatiques de TotalEnergies, la forêt derrière l'arbre Eacop» est sans appel. Des «bombes», car leurs émissions de gaz à effet de serre prévues se chiffrent en milliards de tonnes de CO₂. Par ailleurs, bon nombre de projets se trouvent à moins de 50 kilomètres de zones de biodiversité protégée et souvent dans des Etats en guerre ou jugés «autoritaires».

Depuis 2015, TotalEnergies est impliquée plus largement dans l'acquisition de nouvelles licences d'exploration fossile pour 84 projets, faisant fi du rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) demandant l'arrêt du développement de nouvelles infrastructures fossiles. Une action en justice avait été déposée en 2020 déjà par une coalition d'ONG et de seize collectivités publiques, dont les Villes de Paris et de New York, pour obliger TotalEnergie à s'aligner sur l'Accord de Paris. Or, en juillet dernier, elle a été jugée irrecevable par le tribunal de Paris pour des questions de procédure. En septembre, des associations ont cette fois déposé une plainte pénale pour «homicide involontaire», entre autres accusations. Reste que la multinationale a de quoi s'offrir des avocats et des lobbies puissants. En 2022, elle a réalisé 19,5 milliards d'euros de bénéfice. Et si la société française se targue de placer le développement durable au cœur de sa stratégie, les énergies renouvelables ne représentent encore que 0,2% de sa production. Face à ce cynisme sans fond, peut-on encore espérer des décisions, à hauteur de la crise, des responsables politiques lors de la COP28 prévue dans quelques semaines... à Dubaï? ■

Le rapport complet sur: greenpeace.fr

DE LA CONVERGENCE DES LUTTES

Pour mémoire, la Grève pour l'avenir a été inaugurée par la Grève du climat en 2020, avec l'objectif de faire converger les luttes des mouvements climatiques, sociaux, syndicaux et féministes. Le 27 octobre, des actions ont eu lieu dans plusieurs villes suisses dont Neuchâtel, Genève et Lausanne. Dans la



capitale vaudoise, des tables rondes ont été organisées sur l'agriculture, le logement, les migrations, etc. Un volet internationaliste était également prévu. Le film *Le nouveau chaman*, réalisé par Patrick Bernard et Ken Ung dans une communauté autochtone Mentawai, a été projeté par l'ONG Icara Suisse. Sa présidente Valérie Kernan a expliqué les menaces pesant sur ces populations et leurs savoirs ancestraux, encore accentués par l'exploitation forestière à craindre dans l'île de Sibérut. Adria Budry Carbó, enquêteur sur les matières premières à Public Eye, a quant à lui dénoncé l'ouverture de nouvelles mines de charbon, notamment en Indonésie, générant pollution des eaux et de l'air, avec son corollaire de maladies respiratoires pour les po-

pulations autochtones. Un écodice dans lequel la Suisse joue le rôle de plaque tournante en abritant le négocié international. Au nom de Debt for Climate, Abraham Dali s'est insurgé contre la construction d'un pipeline géant, Eacop (East African Crude Oil Pipe Line), en Ouganda et en Tanzanie. Ce projet climaticide est combattu par de nombreuses ONG dont Debt for Climate qui, plus largement, demande l'annulation de la dette pour les pays du Sud Global afin de les libérer de l'emprise des multinationales. ■

Pour aller plus loin, voir sur: icrainternational.org, stories.publiceye.ch/indonesie, debtforclimate.org, stopacop.net/passealaction

«LES ENTREPRENEURS CAMPENT SUR UNE POSITION PUREMENT IDÉOLOGIQUE»

La Société suisse des entrepreneurs a rompu unilatéralement les négociations salariales, dénoncent Unia et Syna, qui demandent aux délégués de corriger le tir

Sonya Mermoud

PROFOND MANQUE DE RESPECT

Incompréhensible, irresponsable, dangereux: dans un communiqué de presse commun, Unia et Syna ont fustigé l'attitude de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) pour avoir mis un terme aux négociations salariales lors de la dernière ronde le 27 octobre à Zurich. Et avoir refusé toute augmentation générale des rémunérations. Et ce malgré le renchérissement du coût de la vie, le boom de la construction et la pénurie de personnel qualifié. «La SSE a campé sur une position purement idéologique. Par principe, elle ne veut pas de hausse des salaires pour l'ensemble des travailleurs. Nous avons proposé de poursuivre les pourparlers au moins jusqu'à la fin de l'année. Sans succès», s'indigne Simon Constantin, membre de la direction du secteur construction d'Unia, rapportant un climat constamment tendu avec les interlocuteurs patronaux. La réaction de l'organisation faitière est jugée d'autant plus inacceptable que les carnets de commandes sont pleins et le chiffre d'affaires du secteur en progression depuis des années. Parallèlement, la situation des maçons s'est détériorée: ils sont de moins en moins nombreux pour accomplir leur travail, sous pression des délais, et n'ont eu droit qu'à trois majorations des rémunérations au cours de cette dernière décennie. Ce nouveau gel pèse particulièrement, alors que les prix, les loyers et les primes d'assurance maladie ont pris l'ascenseur.

Pour le syndicaliste d'Unia, le refus de la SSE d'adapter les salaires à l'inflation est inconcevable sachant encore qu'elle recommande instamment à ses membres de prendre en considération ce facteur. Et les invite à ne pas conclure de contrat sans mentionner une clause prévoyant une compensation automatique du renchérissement. «Si tous les indicateurs économiques sont positifs dans la construction, il est vrai que les prix des matériaux ont augmenté. Mais ceux-ci sont reportés sur la facture du client. Les entrepreneurs se blindent contre l'inflation mais n'offrent pas la pareille au personnel.» Simon Constantin précise par ailleurs que les syndicats, afin de parvenir à une solution, avaient revu leurs revendications à la baisse. Ils avaient même proposé, en cas d'accord, de prolonger la Convention nationale d'un an. «A la fin des négociations, nous avons proposé une compensation du renchérissement sans augmentation des salaires réels, mais même là, la SSE n'est pas entrée en matière. La baisse des salaires réels que la direction de la SSE entend imposer témoigne d'un profond manque de respect envers les maçons.» Les organisations des travailleurs mentionnent au passage que, dans pratiquement toutes les branches du second œuvre, les résultats intermédiaires des négociations salariales prévoient des hausses générales des rémunérations. Elles confrontent aussi l'intransigeance de la SSE aux résul-



La Société suisse des entrepreneurs s'est opposée à une augmentation générale des salaires, refusant même de compenser l'inflation.

tats de son étude sur la pénurie de personnel qualifié évoquant une situation «effrayante».

ATTITUDE IRRESPONSABLE

«Dès 2030, il manquera 21% de maçons pour répondre aux besoins et même 31% dix ans plus tard.» Pour Unia et Syna, refuser dans cette situation de compenser le renchérissement «témoigne d'une perte du sens des réalités». «Privilégier des augmentations de salaires au mérite, comme le suggère la SSE, n'aura d'autres effets que de pou-

ser des travailleurs à changer d'entreprise et d'accroître la concurrence sans régler le problème de la pénurie de main-d'œuvre», commente encore Simon Constantin. Dans ce contexte, les syndicats demandent aux délégués de la Société suisse des entrepreneurs de rectifier le tir. «De nombreuses entreprises réalisent, à juste titre, la nécessité d'augmenter les salaires en période d'inflation élevée. Nous attendons des délégués de la SSE qui se réuniront les 9 et 10 novembre qu'ils corrigent l'attitude irresponsable de la direction de

l'organisation. Si l'issue devait rester la même, nous prendrons note que, contrairement à d'autres branches, il n'est pas possible d'obtenir des résultats dans le gros œuvre uniquement à la table des négociations. Nous n'obtiendrons des résultats que si les négociations sont accompagnées d'actions des travailleurs de la construction et comptons nous y préparer pour l'avenir. Nous ne pouvons pas continuer comme ça.» ■

Canicule: les syndicats genevois saisissent la justice

Des plaintes pénales ont été déposées à l'encontre d'entreprises qui n'ont pas respecté l'interdiction des travaux durant la vague de chaleur du mois d'août

Propos recueillis par Jérôme Béguin

Unia, le Sit et Syna, les trois syndicats genevois de la construction, ont saisi le Ministère public. Le procureur général, Olivier Jornot, a sur son bureau des dénonciations pénales à l'encontre de plusieurs entreprises du bâtiment et de leurs dirigeants. Ces sociétés sont accusées d'avoir violé les prescriptions sur la protection de la santé de la Loi sur le travail, ce qui est passible d'une sanction de 180 jours-amende au plus. Le 21 août dernier, devant une vague caniculaire de plusieurs jours, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt) avait décrété une interdiction générale des travaux de chantiers les plus pénibles l'après-midi. Or, en réalisant des tournées de chantiers, des syndicalistes ont constaté que plusieurs entreprises ont continué à envoyer des ouvriers travailler en plein canard sans possibilité de se mettre à l'ombre. L'Ocirt a été alerté et ces dénonciations pénales ont été rédigées fort des constats dressés par l'Inspection du travail. Les sociétés épinglées avaient pourtant été sensibilisées au début de l'été par l'office, qui avait imposé aux entreprises exerçant une activité en plein air la mise en place d'un «plan d'ac-

tion» dressant la liste des mesures à prendre lors des pics de chaleur. Les éclaircissements de José Sebastiao, secrétaire syndical d'Unia Genève et responsable du bâtiment.

QUESTIONS RÉPONSES

Pourquoi ces dénonciations pénales?

En 2022, en tirant le bilan de la période estivale, nous avions prévenu qu'en cas de récurrence, nous déposerions des plaintes pénales. Il s'avère que, cette année, nous avons constaté que, si des entreprises ont pris de petites mesures, d'autres n'ont rien fait pour protéger les travailleurs. Nous nous sommes retrouvés avec des situations très graves, dans certains cas pires que l'année dernière. Des ouvriers étaient assignés à travailler en plein soleil alors que la température sur le chantier avoisinait les 40°C. Face à ces entreprises récidivistes, nous n'avions pas le choix que de partir au pénal, puisqu'il s'agit d'une réelle mise en danger des travailleurs.

Si des sanctions étaient délivrées, pensez-vous qu'elles seraient assez dissuasives?

Nous attendons du Ministère pu-

blic et de l'Ocirt des sanctions suffisamment lourdes. En plus du volet pénal, la sanction pourrait prendre la forme d'une exclusion des marchés publics.

En dehors de cette démarche, où en est le projet que vous défendez de fonds intempéries cantonal, permettant d'arrêter les chantiers lors de canicule?

L'ancienne conseillère d'Etat en charge de l'Economie et de l'Emploi, Fabienne Fischer, avait pris une décision politique en faveur du fonds intempéries, mais elle n'avait pas soumis de projet de loi au Grand Conseil avant les élections. Nous devons rencontrer ce mois-ci la nouvelle magistrate, Delphine Bachmann. Il faut avouer que nous sommes sceptiques, nous avons reçu des échos selon lesquels elle pourrait remettre en cause le choix de sa prédécesseuse. Nous espérons que non et qu'un projet sera présenté avant la fin de l'année au Parlement. Nous verrons assez vite s'il existe une volonté politique. Si cela ne devait pas être le cas, nous serions poussés à l'action. Ce fonds est nécessaire pour garantir des conditions de travail correctes aux travailleurs. ■

Droits pour les peuples, règles pour les multinationales!

Un rassemblement s'est tenu le lundi 23 octobre devant le Palais des Nations à Genève. Il était organisé par plusieurs mouvements sociaux, dont le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) et le collectif Breakfree. Il visait à soutenir la mise en œuvre d'un traité contraignant afin de réguler les activités des sociétés transnationales. Cette convention a été discutée lors de la 9^e session organisée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, du 23 au 27 octobre. La Confédération syndicale internationale (CSI) et Industriall ont aussi fait part dans un communiqué de leurs revendications en faveur d'un texte beaucoup plus ferme pour réglementer les multinationales afin de lutter efficacement contre l'impunité des entreprises et contre les violations des droits humains. Les faitières soulignent: «Les progrès réalisés au niveau de législations nationales sur les droits de l'homme et les principes environnementaux, sociaux

et de gouvernance (ESG) obligent les entreprises à rendre compte des violations des droits de l'homme, mais la mosaïque de règles différentes aux niveaux national et régional permet à de nombreuses entreprises de contourner leurs responsabilités en matière de droits de l'homme.» A la fin de cette session, Raffaele Morgantini, représentant permanent à l'ONU, auprès du CETIM, cité par *Le Courrier* et *La Liberté*, ne cachait pas sa satisfaction: «Le processus pour réguler les activités d'entités qui échappent encore trop souvent à la justice sort renforcé de cette semaine de négociations.» Cela malgré la pression des lobbies des multinationales. Reste que le processus n'est de loin pas terminé puisque le groupe de travail n'en est qu'au troisième article de la convention qui en compte plus d'une vingtaine. ■ AA

cetim.ch/stop-a-limpunite-des-stn



LES BAS SALAIRES N'ONT JAMAIS AUTANT AUGMENTÉ CHEZ COOP

Les collaborateurs et les collaboratrices Coop reçoivent la compensation complète du renchérissement et des salaires minimums plus élevés. Une victoire pour les syndicats

Aline Andrey

Les négociations salariales pour 2024 entre les partenaires sociaux ont été conclues avec succès. Une fois n'est pas coutume, le pouvoir d'achat est sauf pour une grande partie des collaboratrices et des collaborateurs de Coop. Les employés profitent d'une compensation complète du renchérissement, notamment dans le segment des bas salaires, ce qui permet de soulager les budgets des ménages. Les personnes bénéficiant d'une rémunération allant jusqu'à 4800 francs reçoivent ainsi une augmentation générale mensuelle de 140 francs. Soit environ 3%. «La perte subie l'an dernier est rattrapée. La masse salariale augmente globalement de 2,2%. Par ailleurs, Coop rehausse ses salaires minimums de manière significative», se réjouissent Unia, la Société suisse des employés de commerce, Syna et l'Association des employés de Coop dans un communiqué commun. Pour ces derniers, «le résultat de cette négociation salariale constitue un jalon important pour les partenaires sociaux, afin de relever pas à pas les revenus du segment des bas salaires dans le secteur de la vente».

Les employés gagnant davantage recevront environ 1,5% d'augmentations individuelles. Dès le 1^{er} août 2024, une

hausse de 100 francs sera accordée aux apprentis évoluant dans une trentaine de métiers au sein de Coop. Ceux-ci touchent donc 1000 francs en première année, puis sont augmentés de 200 francs chaque année durant leur formation.

UNE AUGMENTATION MÉRITÉE

Anne Rubin et Leena Schmitter, négociatrices d'Unia, se félicitent que leur travail de longue haleine porte ses fruits: «Le résultat des négociations est significativement meilleur qu'au cours des dernières années. La majorité des employés bénéficie d'une augmentation salariale générale, notamment les personnes travaillant depuis longtemps et n'ayant rien reçu lors des dernières négociations. Celles-ci l'ont aussi méritée par leur dur labeur.» Anne Rubin précise: «L'année passée, nous avons obtenu 2% seulement pour les salaires, c'était moins que le renchérissement. Et seulement pour celles et ceux qui gagnaient jusqu'à 4500 francs par mois.» La responsable syndicale précise encore que «les bons d'achats ne figurent pas dans l'accord salarial»: «Nous voulons des hausses de salaires qui soient durables. Nous nous battons pour des augmentations générales, car tout le monde subit la densification du travail et contribue aux bons résultats du groupe. Notre priorité va aux bas et



Ces augmentations salariales constituent un jalon important afin de relever pas à pas les revenus du segment des bas salaires dans le secteur de la vente.

aux moyens salaires qui ont le plus de difficulté à joindre les deux bouts. Nous souhaitons que cette branche majoritairement féminine soit revalorisée.» Anne Rubin se réjouit du renforcement du processus démocratique dans les instances Coop. «Un groupe d'accompagnement aux négociations salariales, élu par la conférence professionnelle de Coop, est consulté entre chaque ronde depuis 2022. Et cette année, nous avons organisé des assemblées dans les régions avant la troi-

sième négociation qui s'est avérée être la dernière.» Les partenaires sociaux souhaitent tirer profit de ce résultat po-

sitif pour mener à bien les pourparlers relatifs à la CCT qui auront lieu dans les années à venir. ■

À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2024, LA CCT COOP GARANTIT LES SALAIRES MINIMUMS ET DE RÉFÉRENCE SUIVANTS:

Salaire minimum:	4200 francs (+100 francs)
Salaire de référence formation de 2 ans:	4300 francs (+150 francs)
Salaire de référence formation de 3 ans:	4400 francs (+200 francs)
Salaire de référence formation de 4 ans:	4600 francs (+300 francs)

Le nettoyage des bus TransN, c'est du propre

Jérôme Béguin

Unia Neuchâtel a remis mercredi dernier un «balai d'or» à l'entreprise Samsic Facility. Chargée par les Transports publics neuchâtelois (TransN) du nettoyage des véhicules, cette filiale suisse d'une multinationale française spécialisée dans les services aux entreprises se voit décerner un «prix spécial de la poussière sous le tapis pour les conditions de travail».

Depuis l'année dernière, le syndicat défend un collectif de sept anciens travailleurs de Samsic Facility qui dénonce des dépassements hors normes du temps de travail dans l'entreprise. A eux sept, les ex-salariés ont cumulé 78 semaines dépassant les 50 heures de travail hebdomadaires et 31 semaines à plus de 60 heures. Un record de 84 heures de travail en une semaine a été atteint. En outre, 160 congés hebdomadaires n'ont pas été octroyés. Ce qui n'est pas courant non plus, c'est qu'employés au nettoyage des bus, les travailleurs devaient déplacer des véhicules et posséder un permis poids lourd. «A chaque fois que l'un se plaignait des conditions de travail, il écopait d'une lettre de licenciement. D'autres ont été renvoyés alors qu'ils étaient en arrêt maladie», explique Edy Zihlmann, secrétaire syndical d'Unia Neuchâtel.

Depuis l'été 2022, le syndicat a tenté à plusieurs reprises de discuter

avec la direction de la société, qui conteste les faits. Régulièrement informée des démarches syndicales, l'entreprise de transports n'a, de son côté, pas réagi. L'appel d'offre mentionnait pourtant le respect de la Convention collective de travail romande du nettoyage, indique Unia.

Le syndicat a remis mercredi ce «balai d'or» à la succursale neuchâteloise de Samsic Facility, mais n'entend pas en rester là. «Nous allons déposer des dossiers aux Prud'hommes et nous étudions d'autres démarches en justice», indique Edy Zihlmann.

Et le syndicaliste de conclure que

«cette sous-traitance dans les services publics conduit à des situations impossibles. Il faut que ces travailleurs soient internalisés, les activités de services publics doivent être effectuées par des employés du secteur public.» ■



Unia Neuchâtel a remis un «balai d'or» à l'entreprise Samsic Facility, dénonçant entre autres des dépassements hors normes du temps de travail dans l'entreprise.

SALAIRES À LA HAUSSE ET DAVANTAGE DE TEMPS LIBRE

Au terme d'années de négociations, les partenaires sociaux ont signé une nouvelle Convention collective de travail des shops de stations-service. De meilleurs salaires à la clé

Sonya Mermoud

DIX WEEK-ENDS DE LIBRES PAR AN

Bonne nouvelle pour les travailleuses et les travailleurs des shops de stations-service. Depuis le 1^{er} novembre, ces employés perçoivent des rémunérations plus élevées. La hausse a été décidée dans le cadre d'années de négociations en vue du renouvellement de la convention collective de travail (CCT) de la branche, discutée pour la première fois depuis son introduction. Elle a été conclue entre l'Association des exploitants de shops de stations-service suisses, Unia et Syna ainsi que la Société suisse des employés de commerce. «Nous sommes satisfaits de cet accord. Il y avait urgemment besoin de rehausser les salaires minimums* dans ce secteur et d'en introduire enfin au Tessin. Une dernière avancée importante qui met fin à une exception et garantit que toutes les dispositions de la CCT s'appliquent dans l'ensemble de la Suisse», commente Anne Rubin, membre de la direction du secteur tertiaire d'Unia, non sans souligner qu'il faudra, au début de l'an prochain déjà, reprendre la discussion sur les rémunérations. «Ces salaires ont été déterminés avant la période d'inflation. La CCT aurait dû déjà entrer en vigueur en 2022.» La raison de ce long délai? Elle s'explique par les nombreuses oppositions formulées par des employeurs tessinois refusant l'introduction d'un salaire minimum pour le personnel des shops dans le canton et bloquant dès lors le processus pendant presque deux ans. La syndicaliste regrette aussi les retards accumulés au Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).

La nouvelle CCT prévoit une hausse des salaires minimums de 130 francs jusqu'en 2024, soit entre 3,14% et 3,47% de plus selon l'ancienneté et la qualification. «En outre, une nouvelle catégorie salariale est introduite, qui prend en compte les années de service pour le personnel non qualifié.» Autre point positif: les vendeuses et les vendeurs pourront mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, car ils ont désormais droit à deux jours de congé consécutifs deux fois par mois et à dix week-ends de libres par an – «aucun n'était garanti avant». Le congé maternité court, lui, sur 16 semaines dès la 3^e année de service au lieu de la 4^e. Il est par ailleurs désormais prévu 4 jours de formation continue payés. Les améliorations obtenues concernent encore une meilleure reconnaissance des diplômes – attestation fédérale de formation professionnelle, CFC, et non seulement un diplôme dans la vente – avec, à la clé, des salaires nettement plus élevés. «La CCT prévoit aussi de meilleures règles pour les pauses, la vidéosurveillance, les différences de caisse, l'enregistrement du temps de travail et la sécurité le soir et la nuit», ajoutent les partenaires sociaux dans un communiqué commun, mentionnant également la possibilité de compenser les heures supplémentaires dans un délai de six mois contre quatre mois par le passé.

La CCT des shops de stations-service est valable jusqu'à la fin de l'année prochaine et couvre quelque 13 000 employés. ■

* Plus d'informations à propos des salaires sur: unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/secteur-des-services/commerce-de-detail/shops-des-stations-service

SAINT-GALL: SOINS EN DANGER...

Des collaboratrices et collaborateurs des hôpitaux saint-gallois ont manifesté contre la suppression de 440 postes

Manifestation bruyante le 23 octobre dernier devant l'hôpital cantonal de Saint-Gall. Des collaborateurs et des collaboratrices des hôpitaux saint-gallois ont fait du bruit pendant 4 minutes et 40 secondes pour protester contre la suppression de 440 postes, dont 260 rien qu'au siège. Pour le personnel mobilisé, cette mesure met non seulement gravement en danger la sécurité des patients mais aussi leur santé. Dans un communiqué de presse, Unia a exprimé sa solidarité avec les employés. Et souligné que, déjà aujourd'hui, la situation est mauvaise avec «un manque de personnel, des plannings déraisonnables et un nombre massif d'heures supplémentaires». Selon le syndicat relayant la mise en garde des salariés du domaine, la disparition de nouvelles places augmenterait largement les risques pour les patients. «Il faudrait aussi réduire les soins au minimum: par exemple, une anamnèse des soins ne pourrait plus être effectuée dans un délai de 24 heures ou les soignants devraient se limiter aux soins d'hygiène buccale et intime et renoncer aux soins corporels complets», déplore Unia. «Lorsque les postes sont supprimés, il y a un défaut de personnel, ce qui signifie que tous les autres devront assumer davantage de travail avec le même taux d'occupation. Cela entraîne une



Le personnel a dénoncé des risques accrus pour la sécurité des patients et pour sa santé.

surcharge de travail, ce qui accroît les risques d'erreurs. Le fait que je sois l'une de celles qui pourraient commettre de telles erreurs et que je ne sois pas en paix avec ma conscience me rend très triste», a déclaré par voie de communiqué Léa Meier, infirmière diplômée. Unia rappelle au passage que la population a clairement accepté, en 2021, l'initiative sur les soins réclamant des prestations de qualité, de bonnes

conditions de travail et du personnel en suffisance. Il souligne encore que «le sous-financement du système de santé à des conséquences fatales», notamment sur le plus grand employeur de Suisse orientale confronté depuis des années à des problèmes d'argent. «Les politiques doivent enfin prendre leurs responsabilités et garantir le financement d'une couverture médicale de qualité.» ■ SM

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.
Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.
Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.
Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

BULLE - CHALET DE L'ENTRAIDE DE MONTBARRY-LE PÂQUIER

Locations: veuillez vous adresser à M. et Mme Carlos et Augustina Pinto au 078 803 62 43 ou carlosmendes614@gmail.com

GENÈVE

HORAIRE DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Réception: rue des Gares 12, 1201 Genève.
Guichets: 9h-12h et 14h-17h, sauf lundi matin.
Permanence téléphonique: 058 332 11 32. De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi.
Contact par email ou envoi des documents: sans-emploi.ch/espace-client
Formulaires U1: geneve.pdu1@unia.ch

GRUPE DES RETRAITÉS

Comité des retraités
Les réunions ouvertes à tous les membres, ont lieu tous les 2^e mardis du mois de 10h à 13h, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

NEUCHÂTEL

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel
Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier

Permanences syndicales: les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.
Ouverture du secrétariat: le mardi de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Le Locle

Ouverture du secrétariat: mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.
Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h au 0848 203 090.

LA CHAUX-DE-FONDS

GRUPE DES RETRAITÉS

Assemblée générale

L'assemblée générale aura lieu le mercredi 22 novembre à 11h au restaurant piscine-patinoire de la Chaux-de-Fonds. A l'ordre du jour: 1. Salutations, liste de présences 2. Procès-verbal de la dernière AG 3. Rapport du président 2022 4. Comptes 2022 et rapport de vérification, nomination des vérificateurs de comptes 5. Futures activités 6. Divers.
La réunion sera suivie d'un apéritif et d'un fondue chinoise.

Inscriptions jusqu'au 20 novembre auprès de Didier Gigon, 032 968 63 08 ou 079 385 37 55

TRANSJURANE

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Secrétariat de Delémont

Téléphone: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30; vendredi de 9h à 11h30 au 0848 421 600.

Delémont, rue de la Jeunesse 2, 2^e étage: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Porrentruy, rue des Baïches 18: lundi de 13h30 à 17h30.

Tavannes, rue du Quai 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

Saint-Imier, rue Francillon 20: mardi de 13h30 à 17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h. Le bureau de la caisse de chômage a déménagé. Il se trouve à la place de la Gare 11.

Moutier: mercredi après-midi, de 14h à 17h.

Porrentruy: lundi après-midi de 14h à 17h; jeudi matin, de 9h à 11h30.

Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h à 17h.

Tavannes: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.



FÊTE DE NOËL POUR LES MEMBRES

Chères et chers membres, Afin de vous remercier de votre engagement syndical et pour partager un moment de convivialité, nous vous invitons, ainsi que votre famille, à notre fête de Noël Unia qui se déroulera le **vendredi 17 novembre à la Halle des fêtes de Boécourt**, route de Séprais 30k. Un apéro accueillera nos invités dès 18h30, pour continuer avec le repas, qui sera offert. Boissons à prix populaire. Durant la soirée, vous aurez la possibilité d'assister à différentes animations pour petits et grands. Nous aurons également le plaisir de fêter nos jubilaires en remerciement de leur engagement fidèle à notre syndicat. Deux menus sont proposés: **Menu 1:** salade de doucette, œuf mimosa et croûtons. Bœuf bourguignon, spätzlis, garniture de légumes de saison. Duo de mousse Toblerone. **Menu 2:** salade de doucette, œuf mimosa et croûtons. Ficassée de champignons de Paris, crème de Xérès, riz crémeux, garniture de légumes de saison. Duo de mousse Toblerone. Les places étant limitées, nous vous conseillons de vous inscrire rapidement au moyen du bulletin ci-dessous. Nous vous attendons nombreuses et nombreux!

Inscriptions à la Fête de Noël Unia Transjurane:

Nom, prénom: _____
Adresse: _____
Localité: _____
Nombre d'adultes: _____
Nombre d'enfants: _____
Nombre de menu 1: _____
Nombre de menu 2: _____

Bulletin à envoyer jusqu'au 10 novembre à Unia, rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont ou par e-mail à transjurane@unia.ch

BRÈVE

TABLE RONDE COMMENT DÉFENDRE LES ARTISTES SOUS DES RÉGIMES DICTATORIAUX?

«Défendre les artistes et les opposantes et opposants politiques face aux régimes dictatoriaux, hier et aujourd'hui.» C'est sous

Défendre les artistes et les opposant-e-s politiques face aux régimes dictatoriaux, hier et aujourd'hui



Rencontre-débat, 19h-22h
mercredi 15 novembre 2023

Maison internationale des associations,
rue des Savoises 15, 1205 Genève



cet intitulé que le Collège du travail organise une table ronde sur les manifestations de solidarité organisées à Genève dès la fin des années 1970 pour dénoncer la répression exercée par des régimes dictatoriaux en Amérique latine et dans les pays de l'Est. «Quelles étaient les actions menées? Avec quels objectifs et quels impacts? Aujourd'hui, alors que de nombreux Etats répriment toute contestation, nous nous interrogerons sur les formes de solidarité actuelles», souligne l'organisation. Cette rencontre est l'occasion de marquer l'aboutissement de l'inventaire des archives de la section genevoise de l'Association internationale de défense des artistes (AIDA). Elle se déroulera le mercredi 15 novembre de 19h à 22h à la Maison internationale des associations (rue des Savoises 15) à Genève avec, notamment, l'historien et coordinateur du Collège du travail, Patrick Auderset, les fondateurs du collectif Microsilions, Olivier Desvoignes et Marianne Guarino-Huet, et le président de Memorial-Suisse, Patrick Sériot. ■ AA

Inscription souhaitée sur:
info@collegedutravail.ch

COURRIER

CHANGER LA VIE OU PAS?

Nous sortons des élections fédérales. Comme à l'accoutumée, les glissements de sièges sont à peine perceptibles. Gagnante, l'UDC n'a pas récupéré les 65 sièges qu'elle avait il y a quatre ans. Les lobbys vont continuer à diriger notre pays et une petite moitié du peuple faire semblant de croire encore à notre exceptionnelle démocratie directe. Sont restés chez eux 60% des citoyens et citoyennes.

Une récente lecture m'a rappelé ce qui s'était passé en France, lorsqu'un socialiste est arrivé à la présidence de la république en 1981 après avoir utilisé le slogan «Nous allons changer la vie». Si la vie n'a pas vraiment changé, il y a eu une série formidable de réformes très populaires: augmentation du SMIC de 10%, du traitement des fonctionnaires de 3,4%, du minimum vieillesse de 20%, des allocations familiales de 25%. La durée du travail réduite d'une heure à 39

heures. Une cinquième semaine de congés payés. Création d'un impôt sur la fortune. Le remboursement de l'IVG. La retraite à 60 ans. La première fête de la musique suivie des journées du patrimoine. Un prix unique sur les livres. Une opération de régulation des étrangers. L'abolition de la peine de mort. La fin du monopole de l'ORTF avec naissance des radios libres... Au bout de 3 ans, il a fallu serrer la vis et la majorité de l'assemblée a repassé à droite. Tous les monopoles bancaires et industriels nationalisés ont été à nouveau privatisés. L'expérience suivante, avec un président socialiste, a conduit à l'effondrement de ce parti porteur de tant d'espérance. Nos démocraties sont bien fragiles à côté des forces de l'argent qui elles ont une solidité à toute épreuve. Elles savent contrôler la presse et flatter l'égoïsme des citoyens.

■ Pierre Aguet, Vevey

GRUPE DES RETRAITÉS

Saint-Martin

Rendez-vous **mardi 14 novembre** pour la Saint-Martin au restaurant de la Cigogne, à Miécourt. Avant le repas, à 11h, aura lieu une conférence sur l'économie et le pouvoir d'achat donnée par un économiste d'Unia. Prix 22 fr. pour les membres, 32 fr. pour les non membres.
Inscriptions jusqu'au 10 novembre auprès de Denis Berger, au 032 422 79 42.

VALAIS

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.

Sion, Sierre, Martigny, Monthey: de 9h à 11h30.

Permanences du soir

Sierre: lundi de 17h à 19h.

Monthey: mardi de 17h à 19h.

Sion: jeudi de 17h à 19h.

Martigny: jeudi de 17h à 19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Téléphone: 058 332 11 32.

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ouverture des guichets:

Martigny, Monthey, Sierre, Sion

Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h, mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

VAUD

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Les permanences des secrétariats ci-dessus se font **uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h.** Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone.

Horaire téléphoniques:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.

Lundi après-midi de 13h30 à 17h.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.

Mercredi après-midi fermé.

Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne, Vevey, Aigle, Morges, Nyon, Crissier, Yverdon, Payerne, Le Sentier

En lieu et place de l'envoi d'e-mails, les demandeurs d'emploi doivent désormais contacter la caisse de chômage au moyen du formulaire de contact internet disponible sur la page d'accueil sans-emploi.ch.

L'objectif de ce formulaire est de fournir des réponses à de nombreuses questions via la FAQ, il permet d'éviter de l'attente au téléphone et fluidifie le traitement.

Nous restons évidemment accessibles aux assurés par téléphone au 058 332 11 32 (numéro unique pour la Suisse Romande).

RIVIERA - EST VAUDOIS

GRUPE DES RETRAITÉS

Le comité du Groupe des retraités a organisé sa sortie annuelle le 12 octobre dernier en Valais. 20 personnes y ont pris part. Au programme, après une pause café & croissant, les participants sont allés au Musée de la fausse-monnaie à Saillon - une petite merveille - et bénéficié d'une visite guidée avec un guide passionné qui les a enchantés. Le repas s'est déroulé dans le Forum des vignes-cave du Mazembroz où les convives ont mangé une excellente brisolee, dans un cadre magnifique. Le comité du Groupe des retraités remercie tous les membres et souligne le magnifique esprit de camaraderie qui a régné cette journée.

Il recommande par ailleurs à tous ceux qui ne se sont pas encore inscrits à l'assemblée générale statutaire du 7 décembre de contacter le président Jean-Paul de Régibus pour un éventuel rattrapage. Et rappelle qu'un poste au sein du nouveau comité devra être pourvu à cette occasion.

Jean-Paul de Régibus, président

LES SYNDICATS POSENT UN ULTIMATUM À UNE ENTREPRISE DE RESTAURATION

Unia et le Sit ont dénoncé des «dysfonctionnements graves» au sein de l'entreprise de restauration Swisscanonica, active sur le site aéroportuaire de Genève

Textes Sonya Mermoud

«Après plusieurs mois de négociations, nous nous trouvons dans une impasse totale.» Lors d'une conférence de presse organisée le 26 octobre à l'aéroport de Genève, Unia et le Sit ont dénoncé des «dysfonctionnements graves» au sein de la société de restauration Swisscanonica. Cette dernière, active sur le site aéroportuaire, emploie plus de 60 personnes sur ses 20 points de vente. Sur la longue liste de doléances des syndicats figure notamment la question de la réduction d'horaire de travail (RHT). Swisscanonica avait recouru à ce dispositif plusieurs jours en décembre 2021 en raison de la pandémie de Covid. Contraints de demeurer à la maison, les salariés restaient néanmoins à la disposition de l'employeur. Ils avaient alors été payés à 80%, comme le prévoit le système. Montant que l'entreprise avait complété en versant 20% de plus à ses collaborateurs plusieurs mois plus tard avant d'exiger qu'ils ne rattrapent ces heures, inscrites en heures négatives.

DES MILLIERS D'HEURES DE RHT VOLÉES

«Un scandale: la loi prévoit que l'employeur supporte le risque économique. Des milliers d'heures de RHT ont été volées aux salariés», ont fustigé Unia et le Sit. Autre point d'achoppement: le temps s'écoulant entre le moment où les travailleurs prennent leur caisse et l'arrivée à leur poste de travail. Un temps rémunéré par un forfait jugé insuffisant. «Le personnel doit retirer sa caisse auprès de machines souvent défectueuses, franchir le contrôle de sécurité, souvent encombré, avant de rejoindre le point de vente, parfois



Entre autres doléances, des employés ont dénoncé le fait de devoir parfois uriner dans un gobelet sur leur point de vente en raison du manque d'effectifs.

très lointain où il est enfin possible de pointer.» Les syndicats ont aussi critiqué des «pauses rognées» en raison de la durée nécessaire pour gagner le local prévu à cet effet et divisant alors par deux le moment de repos prévu par la loi. Le remboursement d'éventuelles erreurs de caisse, alors même que «les employés ne connaissent pas le chiffres d'affaires à la fin de leur shift», a également suscité la colère d'Unia et du Sit.

Sans oublier le changement, sans l'accord des salariés, de l'horaire de nuit qui, de 23h à 6h, est passé de 22h à 5h. «La Loi sur le travail permet de le faire, mais seulement si le personnel concerné est consulté au préalable.» Les syndicats ont encore dénoncé un «absentéisme important» et, partant, du personnel manquant. Une situation qui contraindrait des employés, seuls à leur poste, à uriner parfois dans des

gobelets. La problématique de «plannings sans cesse modifiés» a encore été évoquée. Dans ce contexte, Unia et le Sit ont posé un ultimatum au 9 novembre prochain au patron de l'entreprise, Vincent Canonica, pour «revenir sur ses positions inacceptables». Sans nouvelles, ils envisagent de recourir à des mesures de lutte et saisir les instances juridiques. ■

«DES MÉTHODES DE GANGSTER»

«Je suis choqué. Ce sont des méthodes de gangster.» Contacté par téléphone, Vincent Canonica réagit à l'action des syndicats. Le patron de la société se dit d'autant plus outré que les négociations en cours impliquaient, affirme-t-il, un silence des deux parties. «La convention de confidentialité n'a pas été respectée», s'indigne le chef de l'entreprise familiale créée en 1948. Dans ce contexte, l'homme refuse de s'exprimer sur le «prétendu» litige relatif au RHT. En revanche, il conteste fermement le fait que des employés urinent dans des gobelets: «C'est la première fois que j'entends cela. Il y a des toilettes partout dans l'aéroport.» Cette information, estime Vincent Canonica, traduit uniquement «une volonté de nuire à l'image de l'entreprise, de la dénigrer». «Nous nous réservons, sur cet aspect, le droit d'aller plus loin, au civil et au pénal.» Le directeur affirme qu'il ne manque pas de personnel de manière chronique. «Il arrive qu'il y ait des absences, mais nous remplaçons les collaborateurs manquants. Comme le travail dans la zone aéroportuaire nécessite l'octroi de badges ad hoc, nous avons parfois besoin, si le remplacement n'est pas effectué par une personne de l'équipe existante, d'un temps de réaction pour pallier les absences par le recours à des agences de placement disposant de personnel badgé.» Enfin, sur la question de la poursuite des pourparlers avec les syndicats, Vincent Canonica insiste sur le fait que l'entreprise n'a pas rompu les négociations. «Mais pour discuter, il faut être deux. Nous restons ouverts au dialogue. Ce sont les syndicats qui ont quitté la table des négociations. Je les invite à revenir.» ■

TÉMOIGNAGES

«JE VAIS AU TRAVAIL À REÇULONS»

Georges (prénom d'emprunt) n'a toujours pas digéré le fait de devoir rendre des heures à l'entreprise après avoir été mis en RHT. «On nous a demandé de rester à la maison en raison du Covid. Parfois, on nous appelait quand même pour venir travailler. Un an plus tard, j'ai reçu une lettre. La direction me réclamait 40 heures. Le choc! Nous n'étions pas responsables de la situation», s'indigne le vendeur, qui a fini de restituer ce temps de travail décompté de ses heures supplémentaires. Autre raison de son mécontentement: la prise en compte insuffisante du temps nécessaire pour rejoindre son poste. «Nous devons récupérer le fond de caisse

dans un bureau et gagner le point de vente en passant les contrôles. Il arrive qu'il y ait la queue, ce passage n'étant pas seulement réservé au personnel mais aussi aux voyageurs ayant besoin d'assistance. Il serait plus juste que nous pointions au moment de prendre le fond de caisse.» Si Georges s'est toujours autorisé à aller aux toilettes, fermant au besoin le commerce, il affirme qu'il a vu à plusieurs reprises, à son arrivée le matin, des gobelets remplis d'urine. «La raison tient au manque de personnel.» L'employé, qui comptabilise de nombreuses années de service, estime que les conditions de travail ont empiré, entre les sous-effectifs et «un management qui laisse à désirer». «Mon sentiment? On se moque de nous. On fait traîner les choses. 80% du personnel se plaint de la situation, mais nous ne sommes qu'une poignée à oser la dénoncer. J'ai bien sûr une

petite peur qu'on me licencie.» Si Georges aimait autrefois son travail, en particulier pour le contact avec la clientèle, il confie aujourd'hui «y aller à reculons». ■

«LE PATRON N'EST PAS RÉGLO»

«Le patron n'est pas réglo. Il ne respecte pas ses employés», affirme José (prénom d'emprunt), fâché d'avoir dû pour sa part rendre 100 heures à la suite de la problématique liée au RHT. «J'arrive au bout, il m'en reste une quinzaine. Je fais des heures supplémentaires depuis une année. Mais c'est inadmissible. On nous fait travailler gratuitement, alors qu'on nous a dit de demeurer chez nous.» José dénonce aussi le manque d'effectifs qui l'a conduit à devoir plusieurs fois uriner dans un gobelet, se trouvant seul à son poste. «C'est assez fréquent. On fait face à une organisation zéro. On a plusieurs fois signalé le pro-

blème des sous-effectifs à la direction. Le patron a rétorqué que ce n'était pas de sa faute, qu'il cherchait à recruter», ajoute José, estimant que l'on exige toujours plus des salariés, que les managers procèdent «à des changements inutiles et brassent de l'air». José peste lui aussi contre le temps de parcours pour rejoindre son poste qui n'est pas entièrement rémunéré. «L'entreprise comptabilise 16 minutes aller-retour. Il en faut au moins 30.» Quant au local de pause, bien trop éloigné de son poste de travail, José n'y va jamais. «J'ignore même où il se situe précisément. Je fais ma pause dans la salle d'embarquement, avec les passagers.» José précise dénoncer ces problèmes «par principe, face à une situation qui n'est pas normale». «Aujourd'hui, je suis dégoûté de la hiérarchie. C'est dommage. Ça pourrait mieux tourner. Le personnel n'est pas considéré.» ■

EN UN CLIN D'ŒIL

SALE TEMPS POUR LA PRESSE ROMANDE



Quelque 500 collaborateurs de TX Group ont manifesté le 31 octobre à l'annonce d'une nouvelle coupe dans les effectifs de l'entreprise de médias. Près de 200 employés romands ont débrayé et ont défilé de la gare de Lausanne à la Tour Edipresse de Lausanne (photos). Au même moment, à Zurich, environ 300 salariés ont manifesté devant le siège social du groupe. En septembre, la suppression de 48 postes avait été annoncée dans les titres payants du groupe, tels que *24 heures*, la *Tribune de Genève* et *Le Matin dimanche*. Un mois plus tard, c'est 35 emplois qui passent à la trappe à *20 Minutes*, ainsi qu'aux rédactions du *Sport-Center* et du site de *lematin.ch*. Avec les freelances, dont le contrat est résilié, c'est plus de cent emplois qui sont biffés. «Nous savons faire des efforts pour sauver nos titres. Mais la page

qui se tourne aujourd'hui nous précipite vers un véritable *grounding* de la presse romande qu'il faut à tout prix empêcher. C'est notre responsabilité à tous», a déclaré le président de la Société des collaborateurs de *24 heures*, Erwan le Bec, à Lausanne. Présent au rassemblement, le secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes, Anthony Bellanger, a fait remarquer, pour sa part, que «quand on distribue 47 millions à ses actionnaires, on n'a pas le droit de licencier». L'association professionnelle Impremum «appelle à la solidarité pour faire face à cette attaque», tandis que Syndicom «exige un arrêt immédiat des licenciements». ■ JB / Photos Thierry Porchet

CHACUN CHERCHE SA PANNE

A Nyon, L'Ecrou propose de remettre en état plutôt que de jeter et racheter. Depuis 2018, l'activité prend de l'ampleur et l'association vient d'emménager dans un local tout neuf. Des tables rondes et des formations compléteront bientôt l'offre

Cécile Gavlak
Photos Alexis Voelin

«**N**otre nom, L'Ecrou, est un acronyme», dit Simon Lullin, en parlant fort pour couvrir le bruit d'une perceuse. Il faut s'habituer au son des outils qui ponctuent les échanges. «On aimait le mot, puis on a trouvé l'acronyme ensuite. Ecrou: étonnant centre de réparation d'objets usés.» Toutes et tous trente-naires ou presque, les membres de L'Ecrou proposent de réparer ce qui nous entoure; du jouet à la machine à café en passant par l'écran plat ou la théière. Leur message: lutter contre l'obsolescence et la surconsommation. Les tarifs restent abordables, grâce à la forme associative, et le nombre de clients ne cesse de croître.

Jusqu'ici, ils se trouvaient à Eysins. Depuis cet été, leur nouveau local, à Nyon, leur a permis de tripler la surface de travail. Les réparateurs et les réparatrices, ce matin, bricolent à leur établi, outils et ordinateur à portée de main. Couleur 3, en Bluetooth, diffuse *Isabelle a les yeux bleus*, des Inconnus. Une antiquité. Tout comme la machine à coudre sur laquelle est penché Martin Donzé. Près de lui, Florence Huck ouvre un moteur d'aspirateur. Simon observe un mime Marceau dans une boîte à musique grippée. Chacun cherche sa panne. Explorer le fonctionnement, détecter une anomalie, remettre en état de marche: tous ont ça dans le sang. Le plaisir du travail manuel les guide. Ils refusent que l'éco-anxiété ou la peur soit leur moteur et luttent contre ça. Au total, sept personnes (3,5 équivalents temps plein) s'occupent des réparations tous les jours. Pour les clients, la réception est ouverte le mardi après-midi et le mercredi.

«Lua, aujourd'hui, tu peux commencer à monter la cuisine et traiter les sms.» Simon s'adresse à Lua Dixon, qui vient de finir son gymnase et de rejoindre l'équipe. Dans la partie magasin destinée à recevoir les clients, elle répond, avec le logiciel de gestion qui permet d'afficher les sms, à une quinzaine de messages – des demandes de devis ou des questions générales. L'organisation est rodée. Lua met à jour le statut des objets numérotés: en attente ou réparé. On les retrouve ensuite étiquetés sur les étagères. En ce moment, 300 articles sont entreposés sur 145 mètres carrés: 210 objets à remettre en état et 90 prêts à être récupérés.

TRANSMISSION DE SAVOIRS

Une nouvelle page s'est tournée pour L'Ecrou avec ce local, obtenu à la suite de l'appel à projets de la fondation qui gère le quartier socioculturel de l'Esp'Asse. En plus de la place, cet emménagement leur amène de la visibilité et la possibilité de vendre quelques objets d'occasion dans le magasin. Mais, surtout, ils vont pouvoir diversifier leur activité en organisant des ateliers de bricolage, des tables rondes, des projections de films. Le partage compte beaucoup, d'abord au sein



Florence répare un grille-pain: «En discutant avec les clients, je me suis rendu compte que la réparation, ça tombe sous le sens pour la plupart des gens.»



Simon, en train de recoller le dossier d'une chaise, est menuisier de formation. Mais le travail du bois n'est qu'une petite partie de son activité ici.



Le travail est minutieux, sérieux, mais l'ambiance est légère, ponctuée de blagues et de vannes. L'humour semble ici une valeur fondamentale.

même de l'association. Ils parlent de ruissellement des savoirs, du sentiment de puissance que leur apporte la réparation.

Florence s'occupe maintenant d'un ventilateur. Fille de couturière, elle avait des connaissances dans ce domaine, mais pour le reste, elle a tout appris ici. Son métier: réparatrice. Mais aussi: animatrice en forêt avec les enfants à Morges et enseignante de français auprès de réfugiés à Nyon. «Le travail manuel, c'est impressionnant pour beaucoup de monde, note-t-elle. Moi,

je ne savais pas du tout comment était fabriquée une lampe par exemple. Martin et Simon m'ont beaucoup inspirée dans leur manière de transmettre, j'ai progressé grâce à eux. En y allant petit à petit, j'ai pris confiance. Il faut observer, se dépatouiller.» Désormais, elle peut partager ce qu'elle sait avec Lua.

Electron libre qui veille au bon déroulement général. Simon s'adresse à Martin: «Sais-tu où est le cutter à ultrasons?» Martin, en marge de L'Ecrou, a été ramoneur et cordiste. Il réalise des

travaux en hauteur chez des particuliers. Tous les deux se connaissent depuis l'adolescence. Simon s'occupe maintenant des finitions d'une pièce sortie de l'imprimante 3D: il faut la raboter avec le cutter à ultrasons qui vibre en silence. Menuisier de formation, c'est lui qui a donné l'impulsion de toute cette histoire.

Tout en travaillant, il raconte qu'en 2018, il entamait sa vie professionnelle comme indépendant dans l'ingénierie du bois. Sur son temps libre, il aménageait des camping-cars et retapait des

skis dans la cave d'une ferme à Eysins. Un jour, une personne lui amène un appareil à raclette défectueux. Est-ce possible de le réparer? L'engrenage était amorcé, sans préméditation. «Je savais travailler de mes mains et je me suis rendu compte que c'était pratique pour les autres. Alors j'ai créé un site internet. Et les gens se sont passés le mot.» A l'époque, il appelle la structure «Multi-réparation». Un nom beaucoup moins inventif que L'Ecrou. «On a rarement des idées brillantes quand on travaille seul.»

UNE ÂME COLLECTIVE

L'âme de cet endroit est bien collective. En 2021, Martin et Simon s'allient. Florence et Nikola Sanz les rejoignent, et tous les quatre créent l'association de L'Ecrou. Depuis le début, Nikola en est le président. Cette forme juridique leur permet de prendre les décisions collectivement, de bénéficier de subventions et de défendre leurs convictions. «Quelque part, notre activité devrait être considérée comme un service public au même titre qu'une déchetterie, imagine Nikola. Car le but est d'essayer de réparer avant de jeter. D'ailleurs, l'objet de notre association est de réduire le nombre de déchets qu'on produit. Nous sommes convaincus que ce genre d'initiative existera dans le futur. Ou alors, il n'y aura pas de futur.»

De profession, Nikola est psychologue auprès d'adolescents à Yverdon-les-Bains. Lui ne bricole pas. Devant son bureau, dans la future cuisine de l'atelier, il a les mains dans le cambouis des tableaux Excel: organisation, recherche de fonds, communication, etc. En coulisses, dix autres personnes aident à faire tourner les rouages de la machine. Des heures bénévoles pour pouvoir tenir des tarifs abordables. «Notre but, c'est que les gens réparent plutôt que d'acheter du neuf. Donc, il ne faut pas que nos prix les découragent, c'est aussi pour cette raison que les devis sont gratuits.» Les devis sont établis en fonction de la valeur de l'objet neuf et des heures de travail nécessaires pour le remettre en état. Les réparations permettent de couvrir les frais de fonctionnement et de payer les réparateurs et les réparatrices entre 20 et 25 francs l'heure – selon les compétences. Un salaire trop bas, mais un salaire tout de même, que l'équipe espère pouvoir augmenter à l'avenir. Depuis peu, ils proposent d'ailleurs deux tarifs: standard ou soutien, qui comprend de plus justes rémunérations.

A 14 heures, Lua ouvre le magasin. Une dame entre avec une machine à coudre achetée pour sa retraite, mais qui ne fonctionne plus. Les échanges, les liens humains, les histoires liées aux choses font partie de leur aventure. Il leur arrive souvent de revoir les mêmes clients. Car pour beaucoup, réparer reste un réflexe qui tombe sous le sens et, pour les autres, y goûter c'est sans doute l'adopter. ■

Plus d'infos sur: ecrou.ch
Ouverture: Mardi 14h-19h et mercredi 8h-17h.



Martin ausculte l'intérieur d'une machine à écrire pour comprendre pourquoi le chariot se bloque.



Parmi les objets à réparer, certains types sont récurrents, comme les cafetières électriques.



Simon répare une Nintendo Switch. Tous maîtrisent un large éventail de savoir-faire: menuiserie, microtechnique, mécanique...